

DOSSIER
DE PRESSE

Décisions Modificatives 2018
Orientations Budgétaires 2019

Décision Modificative n°2

La Décision Modificative n°2 permet les derniers ajustements budgétaires nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice 2018 et introduit de nouvelles opérations.

Compte tenu de prévisions budgétaires rigoureuses lors du Budget Primitif 2018, la Décision Modificative reste significative quant aux charges qui pèsent sur la Collectivité. En outre, elle annonce également une mesure forte en faveur de l'économie locale.

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES :

Solidarité

+ **155.000 €** pour l'aide sociale à l'enfance, et notamment la prise en charge des mineurs non accompagnés.

+ **20.000 €** de crédits supplémentaires au titre des allocations RSA, compte tenu du rythme d'exécution des dépenses, portant l'enveloppe à 29.320.000 € sur l'année 2018.

+ **27.300 € d'autorisation de programme** ainsi que de **20.000 € de crédits de paiement** pour le Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie.

Soutien au Territoire

+ **309.300 €** sont prévus pour abonder les Fonds Patrimoine et Fonds Départemental d'Aménagements Urbains. Les fonds thématiques, fonctionnant à guichet ouvert, ont en effet accéléré les projets et réalisations sur l'ensemble du territoire.

Soutien à l'Éducation

+ **462.000 € de crédits supplémentaires** au titre des travaux dans les collèges concourant à l'amélioration du cadre de vie dans nos établissements mais également au titre de l'acquisition de matériel informatique pour nos collégiens.

Soutien au Tourisme

+ **90.000 €** de subvention accordée à l'EPIC Aéroport Châteauroux Centre pour répondre aux contraintes techniques demandées par les compagnies aériennes dans la création de nouvelles liaisons aériennes effectuées à l'Aéroport de Châteauroux.

Charges diverses

+ **28.000 € de crédits supplémentaires pour l'achat de carburant**, compte tenu de la hausse des taxes et de l'évolution du coût du pétrole.

Soutien exceptionnel à l'économie locale

Une enveloppe d'autorisation de programme de 5.366.000 € est votée au titre des travaux routiers. Cette mesure permet d'anticiper les travaux routiers prévus en partie au Budget Primitif 2019. Les entreprises pourront donc bénéficier d'une activité dès le début de l'année (période souvent « creuse » en raison des budgets des collectivités pas encore votés).

INVESTISSEMENT 2018

=

Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative n°2

=

49,8 M€

VŒU SUR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS

Le Gouvernement a décidé l'exonération de la taxe d'habitation pour les contribuables.

Si cette mesure a le mérite de bénéficier aux concitoyens et de tenter de préserver leur pouvoir d'achat, elle pourrait par contre avoir des conséquences dramatiques sur les finances du Département puisque faisant partie d'une réflexion plus générale sur la fiscalité locale. D'ores et déjà se profile la suppression pour les Départements de la perception d'une partie de la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des Communes. Notre unique marge de manœuvre disparaît donc annihilant toute autonomie fiscale de notre collectivité.

Une situation préoccupante au regard des incertitudes qui pèsent en matière notamment de dépenses de solidarité. L'assemblée départementale demande donc au Président de la République, par ce vœu, d'abandonner ce scénario qui pourrait être un coup de grâce pour les Départements.

MOTION CONTRE LA FUSION DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES INDRE ET CHER

L'État réfléchit actuellement à une réorganisation de ses services.

Dans ce cadre, nous sommes alertés sur un projet de fusion des Directions départementales Interministérielles (Direction départementale des Territoires - DDT et Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations - DDCSPP) des services de l'État de l'Indre et du Cher. Si nous ne connaissons pas aujourd'hui avec précision les conclusions du travail de Monsieur le Préfet de l'Indre en la matière, celles de Madame la Préfète du Cher prônent une « bi-départementalisation » de ces services. Les projets des deux préfets doivent être remis au Préfet de Région.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la mise en place de cette fusion qui va à l'encontre de notre souhait de maintenir un vrai service public dans l'Indre.

Nous craignons aussi, bien entendu, que cette nouvelle démarche ne soit une première étape avant une mutualisation plus générale d'autres services des deux départements.

Aujourd'hui, l'assemblée départementale demande le maintien des services de l'État de plein exercice dans le cadre départemental de l'Indre, sans fusion avec le Cher.

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) : étape incontournable du cycle budgétaire de la collectivité départementale.

Basé sur des prévisions économiques, il a vocation à dessiner les contours d'un futur équilibre budgétaire pour le Département.

Un exercice qui s'avère chaque année un peu plus difficile.

POINT DE DÉPART DU DOB : LA SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

- **pour 2019, une double contrainte :**
 - les Départements doivent contribuer au redressement des finances publiques. Le Département a donc passé un contrat avec l'État s'engageant à ne pas augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %.
 - une refonte fiscale qui prévoirait de transférer au bloc communal la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que le Département perçoit aujourd'hui, pour compenser la suppression totale de la taxe d'habitation.
- **des bases solides**
 - le faible endettement du Département lui permet de mieux résister que d'autres départements (51 € par habitant). Pour information, la moyenne des 22 départements comparables est de 645 €/habitant
 - ligne de conduite tenue : maîtrise des frais de fonctionnement au profit de l'investissement
 - le taux du du Foncier Bâti n'a pas été augmenté depuis 2003 et sera maintenu à 16,21 %. L'Indre se situe au 2^e rang des Départements comparables, pour son taux de prélèvement le plus faible. Ce taux sera maintenu en 2019, pour la 16^eme année consécutive. Fixé à 16,21 %, il est à comparer à la moyenne de ces départements qui s'élevait à 22,93 % en 2017.

- le taux de 3,80 pour les DMTO sera conservé, et ce alors même que certains Départements sollicitent auprès de l'État la possibilité d'un relèvement jusqu'à 4,7 voire 4,9 %.

En 2019, le Département garde le cap !

Le service rendu aux habitants reste une priorité aussi bien en matière de solidarité humaine que de solidarité territoriale : garantir la solidarité envers les plus fragiles, être à l'écoute des Indriens, c'est soutenir l'ensemble des communes, des associations et c'est poursuivre le développement du territoire.

LA SOLIDARITÉ : UNE RESPONSABILITÉ ASSUMÉE

Les dépenses (fonctionnement/investissement) devraient atteindre le chiffre record de 127 M€.

UNE POLITIQUE RÉSOLUMENT TOURNÉE VERS L'INVESTISSEMENT !

L'axe fort repose sur l'investissement en faveur de l'attractivité du territoire.

Les autorisations de programme 2019 vont dépasser les 40 M€ : réseau routier, la poursuite des travaux de la fibre, les collèges, les services publics, le soutien des projets des communes et de leurs groupements, les associations, la culture, le tourisme et le sport.

**Malgré un budget de plus en plus serré,
les orientations 2019 porteront sur l'investissement,
le soutien aux communes et aux associations,
l'accompagnement des plus fragiles,
et l'attractivité du territoire.**